

Prévenir la désinsertion socio-professionnelle des fonctionnaires dans le cadre des arrêts de travail, ATMP.

Objectifs

Objectifs généraux

1. Identifier les particularités du régime des fonctionnaires dans le cadre des arrêts maladie, accidents de service et maladie professionnelle.
2. Mobiliser les dispositifs sociaux, légaux, lors des situations de risque de désinsertion professionnelle
3. Evaluer le risque de désinsertion sociale
4. Mettre en place les procédures de protection pour les patients fonctionnaires en inaptitude temporaire à exercer une activité professionnelle.
5. Faciliter le retour à une activité professionnelle en réévaluant les capacités et en proposant les adaptations possibles de postes de travail.
6. Favoriser une coordination avec les autres intervenants pour prévenir, accompagner et clôturer un accident de travail et une maladie professionnelle.

Public Visé

MEDECINS GENERALISTES



Objectifs pédagogiques

Séquence 1. Arrêt de travail

- Décrire les règles de prescription d'un arrêt de travail maladie dans le cadre des fonctionnaires (Congé maladie ordinaire, congé longue maladie, congé longue durée,)
- Définir les conditions de clôture d'une période d'arrêt de travail (Temps partiel, réintégration, invalidité, disponibilité d'office)
- Identifier les différents intervenants dans le cadre d'un arrêt de travail de longue durée afin d'éviter une désinsertion socio professionnelle (CIG ; comité médical, médecin agréé)

Séquence 2. Accident de service

- Identifier les procédures administratives pour faire reconnaître un accident de service.
- Faciliter la clôture d'un accident de service (guérison, consolidation) et en connaître les conséquences afin de faciliter la réinsertion.

Séquence 3. Maladie professionnelle

- Décrire les éléments des tableaux de maladies professionnelles
- Distinguer les procédures pour reconnaître une maladie professionnelle.

Méthodes et moyens pédagogiques

ATELIERS ET PLENIERES EN PRESENTIEL 6heures

AUDIT CLINIQUE 1 heures

Moyens Pédagogiques E-Learning

Parcours pédagogique

Les patients sont de plus en plus fréquemment concernés par des situations où leurs capacités à assumer leur activité sociale et professionnelle sont remises en cause, que ce soit suite à un accident de la vie ou une situation professionnelle, avec un impact important sur leur santé dans sa globalité et dans la prise en charge bio psycho sociale, au-delà de savoir qui prend en charge ses soins.

Les médecins généralistes sont en situation d'accompagnement face aux divers dispositifs d'aide pour faciliter le maintien ou le retour de l'activité professionnelle.

Ils doivent être en capacité de mobiliser, avec l'aide des acteurs sociaux, le dispositif adapté pour son patient et éventuellement de lui permettre de disposer d'un temps de soins suffisant avant d'envisager ce retour.

Cette adaptation passe nécessairement par une connaissance du statut et du cadre réglementaire de couverture sociale du patient.

Cette connaissance sans être exhaustive doit en contenir les bases. Ainsi savoir que le fonctionnaire passe à demi traitement au bout d'un certain délai en fonction du type d'arrêt, qu'il peut être mis en disponibilité d'office et voire être rayé des cadres pour raisons de santé a un impact certain dans la prise en charge de cette désinsertion socio professionnelle.

Nous aborderons successivement, les cas d'arrêt de travail pour raison maladie, l'accident de service et la maladie professionnelle.

Ces trois situations entraînent un risque de désinsertion professionnelle qui doit être appréhendé par le médecin traitant.

Que ce soit dans le cadre des accidents de service ou de la maladie professionnelle, de la première constatation au suivi, du traitement à la consolidation avec séquelles ou à la guérison, le médecin intervient à tous les

Audit pré et post formation : 1 heure.

stades de la procédure administrative d'imputabilité et surtout de prévention de la désinsertion socio professionnelle en coordination avec les différents acteurs.

Qualification Intervenant(e)(s)

MEDECIN AGREE

Voir les dates de sessions en bas de page

Méthodes et modalités d'évaluation

Audit pré et post formation : 1 heure.

 **Assiduité**
7.00 Heures

Dont 6.00 Heures en présentiel



Contactez-nous !

JACQUES GRICHY
PRESIDENT

Tél. : 0134164690
Mail : j.grichy@maform.fr

Code DPC
10402100065



M.A.FORM (Médical Association formation) - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11950368695

12A, rue de Pépinières – 95680 MONTLIGNON – Tél. 01 34 16 46 90 – Fax 01 34 16 82 30 – contact@maform.fr – www.maform.fr
Association de FMC – Enregistrée DIRECCTE 11950368695